

DOSSIER PRESSE

Classement des eaux de baignade en Bretagne

21/06/2023 – Cartes libres de droit

Jusqu'en 2021, l'Agence Régionale de Santé de Bretagne classait à tort comme « Pollutions à court terme » une très grande partie des pollutions détectées lors de la surveillance des baignades en Bretagne. Ces pollutions étaient dès lors écartées du classement annuel.

L'ARS a-t-elle vraiment écarté beaucoup de prélèvements ?

L'Agence Régionale de Santé de Bretagne n'a écarté qu'une faible part de prélèvements, mais ceux qu'elle a écartés sont ceux qui sont les plus susceptibles de modifier les classements.

Pour les plages littorales, entre 2019 et 2022, 22949 prélèvements ont ainsi été réalisés sur les plages, qui ont détecté 392 pollutions importantes. Une grande partie de ces prélèvements ont été classés « pollutions à court terme » et écartés du classement :

Année	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de pollutions détectées	Dont « pollutions à court terme »	Pourcentage des pollutions écartées du classement	Pourcentage des prélèvements écartés
2019	5776	86	77	89,53%	1,33%
2020	5655	116	83	71,55%	1,47%
2021	5747	104	59	56,73%	1,03%
2022	5771	86	1	1,16%	0,02%
2019-2022	22949	392	220	56,12%	0,96%

On voit qu'en écartant une très faible partie des prélèvements, on peut écartier du classement une grande partie des pollutions.

Le classement en « pollution à court terme » était-il justifié ?

Sur les 220 « pollutions à court terme » rapportées par l'ARS Bretagne entre 2019 et 2022, Eau et Rivières de Bretagne (ERB) n'a trouvé que deux justifications correspondant aux conditions de la directive européenne

2020	FRH0229031M029940	shortTermPollution	2020-06-22	2020-06-23	Débordement eaux usées (réseau EU bouché résidence secondaire). Arrêté municipal d'interdiction à la baignade
2020	FRH0229042M029627	shortTermPollution	2020-09-09	2020-09-10	Arrêté municipal d'interdiction préventive à la baignade en lien à une rupture de canalisation. Travaux réalisés immédiatement par la collectivité.

Tableau 1 - Extrait des fichiers transmis à la Commission européenne

Une troisième justification semble douteuse, le faible flux de pollution associé à une telle pollution ayant peu de risque de polluer une plage :

2020	FRH0456240M056480	shortTermPollution	2020-08-26	2020-08-27	pollution tracteur souillé par épandage avant ramassage algues sur site de baignade
------	-------------------	--------------------	------------	------------	---

Dans tous les autres cas, aucune explication satisfaisante n'est fournie.

Où les pollutions ont-elles été détectées ?

Sur la carte suivante, chaque symbole correspond à une plage où au moins une pollution majeure (prélèvement « mauvais ») a été détectée entre 2019 et 2022 par les prélèvements de l'ARS.

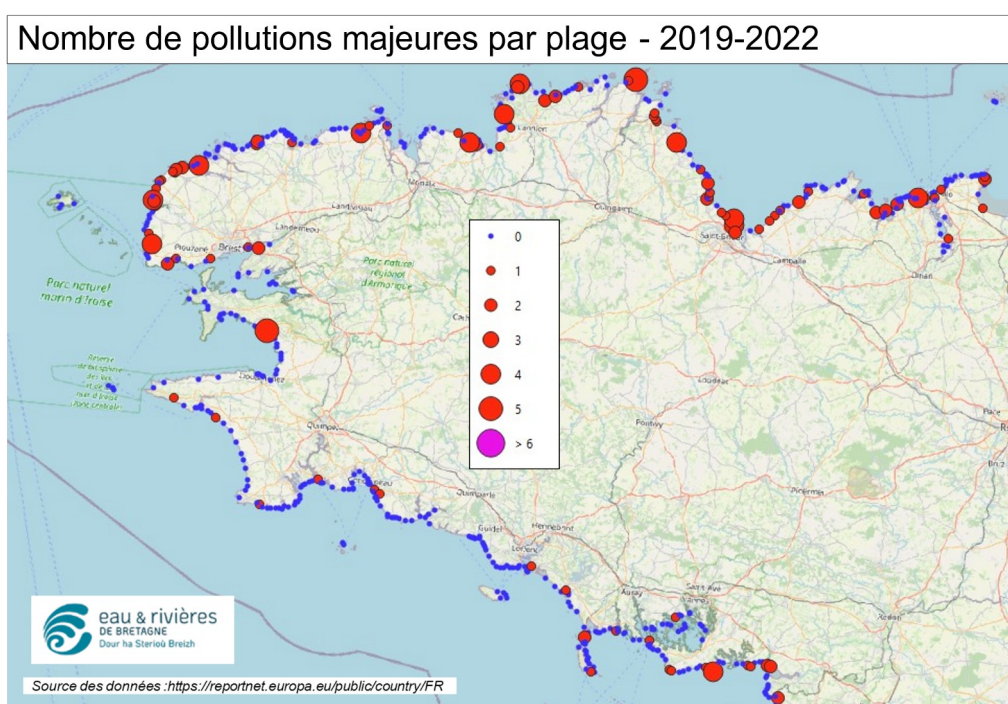


Figure 1 - Nombre de prélèvements classés "mauvais" pour chaque plage entre 2019 et 2022

Rappelons que les prélèvements de l'ARS sont aléatoires, et espacés d'au moins une semaine. Ceci suffit à établir le classement de la plage et à donner une image statistique des pollutions, mais **ne permet de détecter qu'un fraction des pollutions réelles**. Pour ce faire, il faudrait disposer d'analyses quasiment quotidiennes, ce qui n'est pas réalisé que par certaines communes dans le cadre de programmes d'autosurveillance.

Où des prélèvements ont-ils été écartés ?

La carte ci-dessous indique la répartition géographique des prélèvements écartés par l'ARS, essentiellement entre 2019 et 2021 (puisque un seul prélèvement a été écarté en 2022).

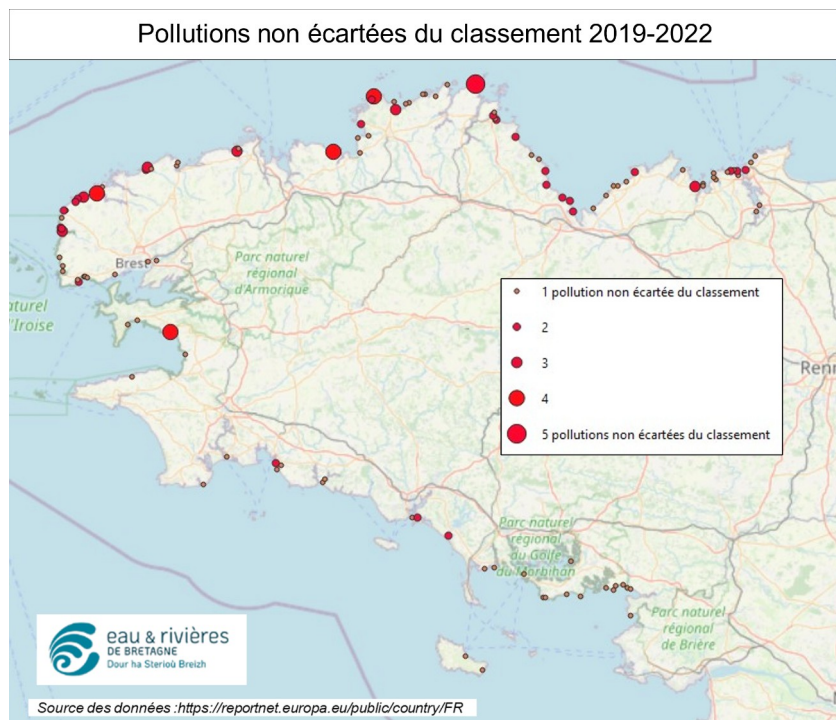


Figure 2 - Nombre de prélèvements classés « pollutions à court terme » et écartés du classement ARS entre 2019 et 2022

Combien de pollutions ont été prises en compte dans les classements ?

Toutes les pollutions n'ont pas été écartées des classements, sans doute parce qu'elles ne répondaient pas aux conditions de la directive européenne, même avec l'interprétation contestée de l'ARS (durée supérieure à 72h, absence de « fermeture préventive »...)

La carte suivante montre les pollutions qui n'ont pas été écartées et ont donc normalement été prises en compte dans le calcul des classements.

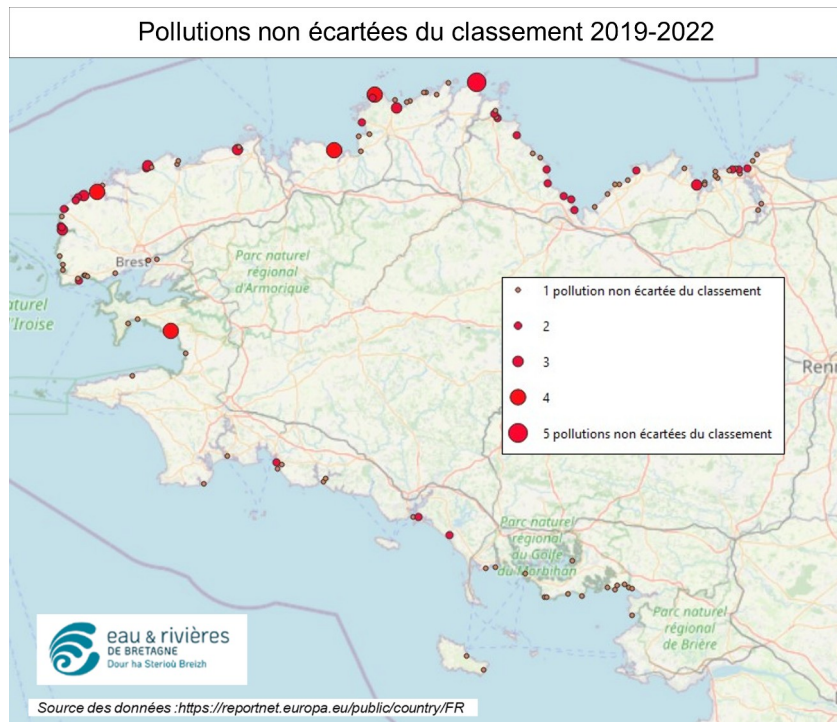


Figure 3 - Nombre de pollutions qui n'ont pas été écartées du classement (2019-2022)

Quelle influence sur le classement des plages ?

On peut recalculer le classement suivant les règles de la directive européenne après rétablissement des pollutions écartées à tort. C'est le travail que l'ARS devra faire pour exécuter le jugement du TA. Evidemment, les classements devraient être corrigés non seulement en Iroise (zone sur laquelle portait initialement le contentieux), mais pour toute la Bretagne, puisque c'est la région tout entière qui est concernée par les anomalies.

Pour recalculer les classements, il faut disposer des données originales, qui ne sont malheureusement pas accessibles. ERB a recalculé les classements pour quelques plages d'Iroise où des anomalies avaient été observées, en réintroduisant les prélèvements écartés à tort qu'ERB a pu obtenir après intervention de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Les différences sont bien visibles

CHATEAU (Landunvez)		Classement ARS	Classement recalculé par ERB
<i>Pas de données écartées</i>	2016	Insuffisant	Insuffisant
	2017	Insuffisant	Insuffisant
	2018	Insuffisant	Insuffisant

PENFOUL (Landunvez)		Classement ARS	Classement recalculé par ERB
<i>2 données écartées 1 donnée écartée</i>	2016	Bon	Suffisant
	2017	Suffisant	Insuffisant
	2018	Suffisant	Insuffisant

Il faut rappeler que le point de surveillance ayant été déplacé en 2018 vers la mer (donc plus loin des sources de pollution), le classement n'est plus comparable avant et après cette année.

GWISSELIER (Landunvez)		Classement ARS	Classement recalculé par ERB
une donnée écartée	2016	Insuffisant	Insuffisant
	2017	Suffisant	Insuffisant
2 données écartées	2018	Suffisant	Insuffisant

Est-ce grave ? Qu'est-ce que ces erreurs cachent ?

Les anomalies constatées entraînent des conséquences immédiates : erreurs dans les classements), pollutions écartées absentes du site du ministère de la santé.

Mais elles entraînent aussi des conséquences à plus long terme.

- Un bon classement incite les baigneurs à fréquenter la plage, alors que s'il est erroné les risques de pollution et donc les risques pour la santé sont réels ;
- Lorsque le classement établi par l'organisme chargé de la santé est bon, les collectivités ne voient pas la nécessité de rechercher les causes des pollutions, même lorsque ces pollutions sont chroniques, comme sur les plages d'Iroise où les erreurs ont été constatées.

Pourtant, la cartographie des pollutions majeures (voir plus haut) est très instructive, surtout si on la rapproche des études réalisées par Eau et Rivières de Bretagne en Iroise. On voit en effet que *ces pollutions ne se concentrent pas comme on pourrait le croire dans les zones balnéaires* où les systèmes d'assainissement sont parfois surchargés en période estivale, mais *plutôt dans les zones de concentration d'élevage*, notamment porcins :

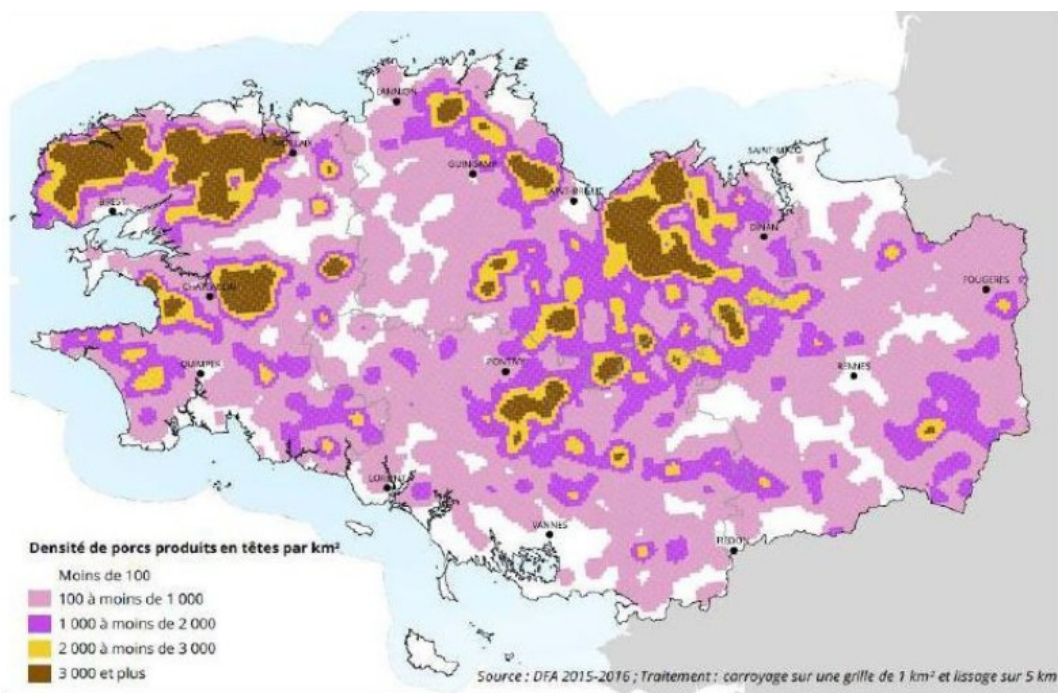


Figure 6 : Densité de porcs produits en Bretagne en 2016 (Source : DFA, 2016)

Dans cette région où la pression de l'élevage industriel est très intense (une des plus intenses de France et même d'Europe), ERB a montré que l'épandage des effluents de

l'élevage intensif pouvait parfaitement expliquer les pollutions bactériologiques chroniques des plages étudiées.

De fait, la carte de Bretagne montre que les pollutions se concentrent dans les zones déjà touchées par des pollutions d'origine agricole, ce qui confirme le lien probable entre pollutions bactériologiques chroniques de certaines plages et épandages d'effluents d'élevage.

Si le classement est peu fiable, comment identifier les plages saines et les plages polluées ?

La surveillance de l'ARS ne se résume pas à un seul chiffre, le classement. Sur la durée de quatre ans retenue par la directive pour classer les plages, on dispose de plusieurs dizaines de prélèvements : un nombre suffisant pour quantifier le risque de se baigner dans une eau de qualité bactériologique moyenne ou mauvaise.

Par exemple, sur 2019-2022, 55 prélèvements aléatoires ont été réalisés sur la plage d'Illien en Iroise (une des plages les plus souvent polluées en Bretagne). Parmi ces prélèvements :

- 35, soit 64% étaient classés « bons »
- 16, soit 29%, étaient « moyens »
- 4, soit 7% étaient « mauvais »

Un baigneur qui irait au hasard se baigner à Illien aurait donc une chance sur 3 de se baigner dans une eau douteuse...

La carte suivante indique où se trouvent les plages où plus d'un quart des prélèvements sont classés « moyens » ou mauvais », c'est-à-dire des plages où un baigneur a une chance sur 4 de se baigner en eau trouble.

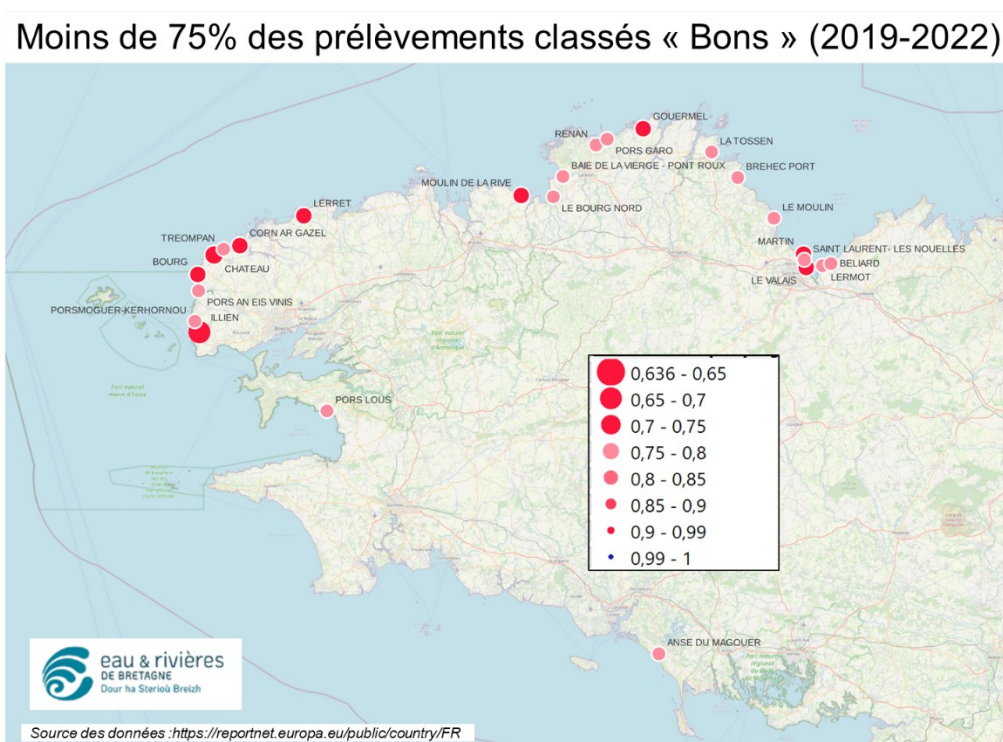


Figure 4 - Plages où plus d'un prélèvement sur 4 est classé "moyen" ou "mauvais"

Cette carte montre une nouvelle fois que les plages où la qualité de l'eau est la moins bonne se concentrent à l'ouest et au nord de la Bretagne, dans les zones d'élevage intensif.

La Bretagne n'est bien sûr pas la seule région où il existe des plages souvent polluées.

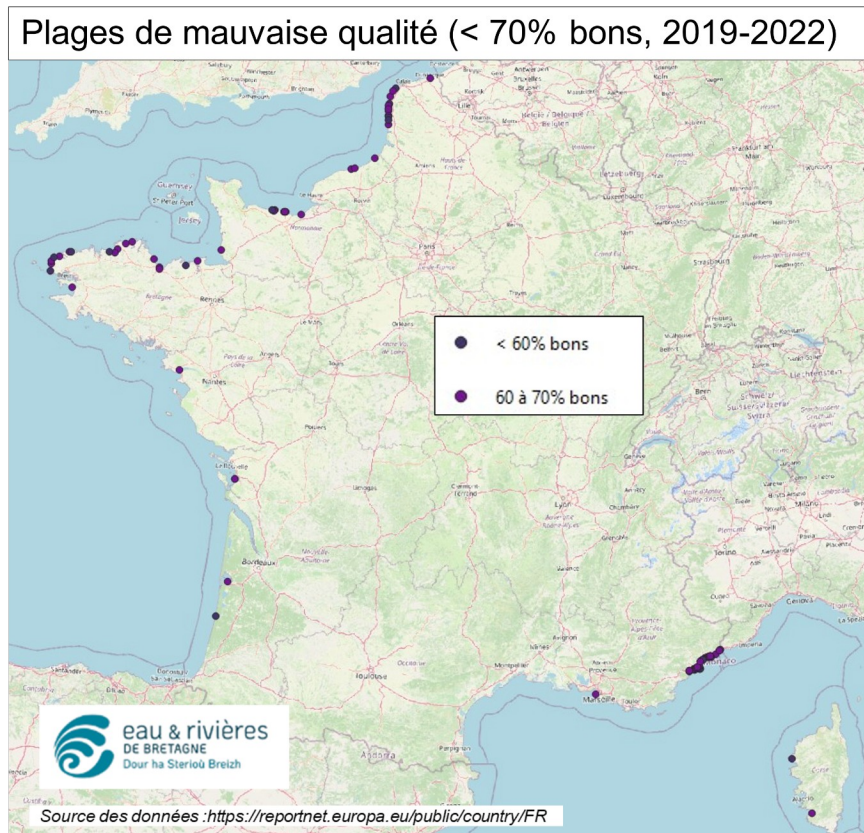


Figure 5 - Plages où moins de 30% des prélèvements sont classés "Bons"

La cause de ces pollutions (assainissement, élevage, industrie...) devrait être recherchée localement ; l'exemple de la Bretagne montre l'intérêt de remettre en question les explications habituelles qui conduisent le plus souvent à mettre en cause sans études approfondies l'assainissement domestique.